PPWR : La Fédération Européenne du Verre d'Emballage appelle la Commission européenne à ajuster la réglementation sur les emballages et les déchets d'emballages, pour préserver la compétitivité et l'innovation en Europe

La Fédération Européenne du Verre d'Emballage (FEVE) salue l'ambition environnementale du nouveau Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) et réaffirme son engagement de longue date en faveur de la circularité, du recyclage et de la décarbonation. Toutefois, les nouvelles dispositions relatives à la réduction des emballages, telles que rédigées dans l'Article 10 du PPWR, soulèvent des préoccupations majeures en matière de compétitivité et d'innovation pour de nombreux secteurs industriels européens. Dans une lettre adressée à la Commission européenne, les principaux fabricants de verre en Europe appellent à des ajustements techniques ciblés via la législation Omnibus Environnement attendue le 3 décembre, ou via d'autres instruments juridiques.

La fabrication du verre est l'une des plus anciennes traditions industrielles d'Europe, un secteur fondé sur le savoir-faire, le design et l'innovation continue. Aujourd'hui, il reste une référence mondiale en matière de circularité. L'industrie du verre d'emballage soutient pleinement l'ambition du PPWR et continue d'investir massivement dans la décarbonation, l'électrification des fours, l'amélioration des systèmes de recyclage et favorise le développement du réemploi. Le verre atteint déjà un taux de recyclage très élevé en Europe et notamment en France où il atteint 83,7 % (ADEME, 2023), et continue de repousser les limites en matière de circularité et d'innovation.

Des règles qui, en l'état, menacent l'innovation, la diversité et la compétitivité

Les nouvelles exigences de réduction des emballages du PPWR, dans leur rédaction actuelle, imposeraient que tous les emballages soient réduits au « minimum nécessaire », d'une manière qui ne laisse aucune place à la créativité dans la conception et l'innovation des emballages. Cela signifie plus d'espace pour les formes, caractéristiques ou éléments de marque que les consommateurs reconnaissent et auxquels ils font confiance.

Pour des secteurs tels que les vins, spiritueux, cosmétiques, parfumerie, les produits alimentaires haut de gamme et les boissons, cela limiterait fortement la compétitivité mondiale et, dans certains cas, mettrait en péril des chaînes de valeur entières.

Des ajustements techniques ciblés pour concilier ambition environnementale et réalité industrielle

La FEVE appelle la Commission à introduire, via la législation Omnibus ou d'autres voies réglementaires, trois clarifications essentielles afin de garantir une mise en œuvre proportionnée, opérationnelle et juridiquement claire du PPWR :

- **Assurer un juste équilibre entre la réduction des emballages et la liberté de conception** : reconnaître explicitement dans la législation que la présentation du produit, l'identité de marque et le marketing font partie intégrante des fonctions du packaging, en particulier pour les produits à forte valeur ajoutée.
- **Renforcer la protection de la propriété intellectuelle**
- **Amender les références à des limites strictes de poids ou de volume,** afin que les normes harmonisées se concentrent sur des méthodes d'évaluation plutôt que sur des seuils uniformes inadaptés à la diversité du marché.

Avec plus de 140 milliards d'euros d'exportations de l'UE reposant sur les emballages en verre, il est crucial de trouver le bon équilibre, tant pour des milliers de PME que pour de grandes marques mondiales, ainsi que pour le leadership européen dans une production circulaire, de haute qualité et durable.

La FEVE reste déterminée à travailler avec les décideurs européens et nationaux pour garantir que le PPWR atteigne ses objectifs en termes d'ambition environnementale et de compétitivité industrielle.

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DU VERRE D'EMBALLAGE

La FEVE est la fédération des fabricants européens d'emballages en verre. Ses membres produisent plus de 20 millions de tonnes de verre par an. L'association compte quelque 60 membres corporatifs appartenant à environ 20 groupes indépendants. Les usines de fabrication sont réparties dans 23 États européens et comprennent des sociétés de premier ordre et des entreprises majeures travaillant pour les plus grandes marques de consommation du monde. Le secteur du verre d'emballage en Europe apporte une contribution significative à l'économie de l'UE et soutient des secteurs essentiels. Plus de 125 000 personnes travaillent dans la chaîne de valeur du verre d'emballage à travers l'Europe. Elle garantit des chaînes d'approvisionnement locales résilientes, avec une proximité de service à ses fournisseurs et clients. Chaque année, 610 millions d'euros sont investis dans la modernisation des usines pour une meilleure efficacité énergétique et une réduction des émissions de CO2 (soit 10 % des coûts d'exploitation et de

maintenance). Le secteur exporte environ 1,2 milliard d'euros (bouteilles et bocaux vides) et si l'on tient compte des articles presque toujours ou souvent emballés dans du verre, le verre est un catalyseur d'exportations supplémentaires de l'UE d'environ 250 milliards d'euros (données 2019). https://feve.org/

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DU VERRE

La Fédération des Industries du Verre représente en France les industries verrières relevant des filières de l'emballage, du verre plat, de la gobeleterie, de l'isolation, de la fibre et des verres techniques. Elle regroupe les chambres syndicales des Verreries Mécaniques de France (CSVMF), des Fabricants de Verre Plat (CSFVP) et des Verreries Techniques.

www.fedeverre.fr